

L'Info-Dinois

Mensuel d'informations municipales

Vol. 11 | No. 2 | Février 2022



Sainte-Hénédine

La FP, c'est accéder rapidement à un métier qui te **PASSIONNE**

LA FORMATION PROFESSIONNELLE
WWW.FAISCEQUETAIMESVRAIMENT.CA 418 228-5541, POSTE 26200

Centre de services scolaire de la Baie-de-Tracy Québec

COLLECTE DE SANG

Organisée par les bénévoles
de Sainte-Hénédine

Vendredi 4 mars

SALLE COMMUNAUTAIRE
111, rue Principale

SUR RENDEZ-VOUS

→ hema-quebec.qc.ca

→ 1 800 343-7264



Aimer

C'est être capable d'accepter l'autre tel qu'il est.

C'est reconnaître que l'autre peut avoir raison.

C'est savoir pardonner.

C'est être capable d'ouvrir la bouche
pour ne dire que la vérité.

C'est pouvoir retenir sa langue,
afin de ne pas offenser autrui.

C'est pouvoir encaisser les coups
sans vouloir les rendre.

C'est accepter de lutter sans écraser les autres.

C'est faire la paix et assurer le bonheur
autour de soi.

C'est ouvrir les bras et fermer les yeux.

L'équipe d'animation locale



Municipalité Ste-Hénédine

111, rue Principale, Ste-Hénédine, QC G0S 2R0 | Tél. : 418 935-7125 | Téléc. : 418 935-3113 | info@ste-henedine.com | www.ste-henedine.com
Heures d'ouverture du bureau municipal : lundi au vendredi 9 h à 12 h – 13 h à 16 h sauf les vendredis de juillet et août fermé

Commission des loisirs

147, rue Principale, Ste-Hénédine, QC G0S 2R0 | loisirs-sthe@hotmail.com | 418 935-7125 (bureau) ou 418 935-7108 (chalet)
Pour connaître les activités de loisirs consultez le www.ste-henedine.com sous l'item Info-citoyen programme des loisirs

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL DU 10 JANVIER 2022

- Adoption de l'ordre du jour
- Adoption des procès-verbaux du 6 et du 13 décembre 2021
- Adoption de délégation et paiement liste des comptes du 4, 9, 17, 21, 22 et 30 décembre 2021
- Adoption règlement # 437-22 taxation 2022
- Politique salariale 2022
- Adoption règlement # 438-22 modifiant règlement sur la gestion des matières résiduelles # 314 07
- Adoption règlement d'emprunt travaux d'infrastructure 2022 # 439-22
- Création d'un fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection
- Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection
- Avis de motion et dépôt règlement édictant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
- Avis de motion et dépôt règlement édictant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
- Dépôt bilan activité 2021 du service incendie et des suivis consommation de l'aqueduc 2021
- Autorisation adhésion annuelle aux organismes FQM, ADMQ, COMBEQ, ACSIQ et Québec municipal
- Avis de motion et dépôt projet règlement établissant une nouvelle numérotation civique pour les propriétés d'une majeure partie du territoire
- Rencontre avec Fabrique Sainte-Mère-de-Jésus
- Compensation collecte sélective 2021
- Autorisation forage recherche en eau
- Participation activité Fondation le Crépuscule
- Priorité intervention demandées à la Sûreté du Québec
- Proposition photo aérienne par Drone Logik
- Demande à la MRC d'entreprendre demande pour agrandissement périmètre urbain
- Adoption premier projet modifiant le règlement de zonage # 328-08 (usage terrain zone RA-6) et date de consultation publique 24-01-2022
- Adoption premier projet modifiant le règlement de lotissement # 329-08 (dimension lots dans corridor riverain ou en présence de milieu humide) et date consultation publique 24-01-2022
- Avis de motion et dépôt projet règlement acquisition de gré à gré ou par expropriation une partie du lot 4 085 186
- Avis de motion et dépôt projet règlement ouverture rue et suggestion nom
- Achat de 2 balayeuses pour centre municipal et bibliothèque
- Nomination membres comité urbanisme pour 2 ans renouvelable
- Prolongation période sans intérêt et sans frais sur taxes et comptes jusqu'au 7 février 2022
- Ajournement de la séance



RÉSUMÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 JANVIER 2021

- Choix final pour projet lotissement développement Chabot
- Demande de changement de nom de la rue Principale pour rue Sainte-Thérèse
- Projet piste cyclable

Aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum pour les seconds projets adoptés le 7 février 2022 modifiant le règlement de zonage 328-08 et le règlement de lotissement 329-08 et leurs amendements;



1. Consultation publique et adoption second projet

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 24 janvier 2022, le conseil a adopté le second projet modifiant le règlement de zonage 328-08 sans modification et le règlement de lotissement 328-08 sans modification.

2. Dispositions relatives à une demande de participation à un référendum

Ces seconds projets contiennent des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin que les règlements qui la contiennent soient soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Une demande relative à la modification du règlement de zonage concernant l'ajout de service professionnel dans la zone RA-6 sans condition pour l'implantation d'un CPE peut provenir de la zone RA-6 et des zones contigües à cette dernière.

(voir plan de zonage disponible sur le site web www.ste-henedine.com ou au bureau municipal au 111, rue Principale)

Une demande relative à la modification du règlement de lotissement concernant des normes pour adapter des dimensions de lot dans corridor riverain ou en présence de milieu humide dans le périmètre urbain et vise à permettre en outre la construction d'un CPE et de jumelés dans la zone RA-6 peut provenir de toutes les zones du périmètre urbain et des zones contigües à celui-ci.

(voir plan de zonage disponible sur le site web www.ste-henedine.com ou au bureau municipal)

3. Condition de validité d'une demande

Pour être valide, toute demande doit :

- être reçue au bureau municipal de Sainte-Hénédine au 111 rue Principale au plus tard le 7 mars 2022 à 16 h
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient si le nombre de personnes intéressées dans la zone excède 21 ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

4. Personnes intéressées

4.1 Est une personne intéressée toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 7 février 2022 :

- être majeur, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle ;
- être domiciliée, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un lieu d'affaires du territoire ;

4.2 Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux occupants d'un lieu d'affaires : être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom.

4.3 Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale : toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs et employés, par résolution, une personne qui, le 7 février 2022, est majeure et de citoyenneté canadienne et qui n'est pas en curatelle.

5. Absence de demande

Toutes les dispositions des seconds projets qui n'ont pas fait l'objet de demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

6. Consultation de projet

Les projets de règlement peuvent être consultés au bureau municipal au 111, rue Principale du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h et sur le site web www.ste-henedine.com dans l'item Dossier important en cours dans la pastille en bas de page coté droit.

PRO BONO

UNE EXPERTISE
PROFESSIONNELLE
DISPONIBLE **GRATUITEMENT**
AUX ENTREPRENEURS!



une rencontre d'environ 1 h permettant aux entrepreneurs admissibles d'obtenir des conseils pointus pour répondre à divers questionnements du domaine des affaires.



POUR PLUS D'INFORMATIONS, CONTACTEZ-NOUS! 418 386-1608 / DENB.ca



AVIS PUBLIC

Le conseil municipal a adopté lors de la séance du 07 février 2022, le règlement numéro 440-22 autorisant l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation d'une partie du lot 4085186 du cadastre du Québec.

L'objet de ce règlement est de permettre au conseil d'acquérir de gré à gré ou par voie d'expropriation une partie de lot 4085186 du cadastre du Québec tel qu'exigé par le Ministère des Transports pour permettre un accès au développement Chabot.



Le conseil municipal a adopté lors de la séance du 7 février 2022 le règlement 441-22 concernant le code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux.

L'objet de ce règlement est d'avoir un code d'éthique et de déontologie pour se conformer à la loi sur l'éthique et déontologie suite aux élections de novembre 2021 basé sur le modèle par le FQM.

Le conseil municipal a adopté lors de sa séance du 7 février 2022 le règlement 442-22 concernant le code d'éthique et déontologie par les employés municipaux.

L'objet de règlement est donc d'avoir un code d'éthique et déontologie à jour pour se conformer à la loi sur l'éthique et déontologie demandant de réviser le règlement et le code en vigueur pour les employés municipaux suite à la mise à jour de la loi sur l'éthique et la déontologie.

Les intéressés peuvent consulter lesdits règlements en se présentant au bureau municipal situé au 111, rue Principale à Sainte-Hénédiine aux heures habituelles de bureau ou sur le site web de la municipalité à www.ste-henedine.com

AVIS PUBLIC

Tout propriétaire de biens-fonds imposables de la municipalité de la Paroisse de Sainte-Hénédiine recevra son compte de taxes daté du 10 février 2022 au cours des prochains jours.

À compter de cette date vous avez jusqu'au **10 mars 2022** pour acquitter votre compte au complet, s'il est inférieur à 300 \$, ou pour acquitter seulement le premier (1^{er}) versement, si le total du compte est supérieur à 300 \$, en vertu de la loi sur la fiscalité municipale. Pour le deuxième (2^e) versement, vous devez l'acquitter avant le **10 mai 2022**, le troisième (3^e) avant le **10 juillet 2022** et le quatrième (4^e) avant le **10 octobre 2022**. Tout compte « passé dû » portera intérêt au taux de 5 %/année et pénalité de 5 %/année tel que décrété par le conseil municipal.

Vous pouvez payer vos taxes au bureau municipal ou par la poste au 111, rue Principale, Sainte-Hénédiine — Québec, GOS 2R0 ou par ACCÈS-D, municipalité de Ste-Hénédiine — taxes (QC).

COMMISSION DES LOISIRS ORGANISÉS SAINTE-HÉNÉDINE



Viens chanter, lever le coude et te réchauffer avec nous!



Vendredi 11 mars 2022, en soirée.

Détails à suivre sur la page Facebook
Loisirs Ste-Hénédiine



Psst... Nous cherchons des gratteux de guitare pour agrémenter nos soirées, si tu as envie de partager ton talent, contacte-nous!



Deux aspects en particulier auront marqué le personnel et les élèves de l'école la Découverte au cours du mois de février.

Premièrement, M. Marc Laverdière, enseignant d'éducation physique, profite de l'extérieur durant le mois de février pour faire bouger nos jeunes. En effet, ces derniers passent leurs cours à l'extérieur pour un jeu dirigé, des jeux libres ou le patin à la nouvelle patinoire située sur l'étang à côté de la caisse.

La semaine des enseignants avait lieu du 6 au 12 février. Comme à chaque année, le comité de parents souligne non seulement le travail exceptionnel de ses enseignants, mais également de tout le personnel œuvrant au cœur de l'école. Il s'agit du service de garde, de la directrice et la secrétaire, des TES de même que la concierge. Tous ont un rôle important dans le développement de nos enfants. Nous leur avons offert deux parapluies personnalisés qui serviront lorsque les étudiants traversent le chemin ainsi qu'un certificat cadeau du Marché Fournier. Des élèves ont lu des mémos adressés à chacun des enseignants à l'interphone. Pour couronner cette semaine et souligner la Saint-Valentin, chaque classe a reçu un Candy Cup de chocolat à partager entre enfants et leur titulaire. Avec tous les beaux remerciements que nous avons reçus, je crois que tous étaient ravis de ces attentions. La surprise chocolatée a été confectionnée par *Les Candy Cups de Marie* de Sainte-Marie.



Audrey Quirion Association des étudiants de Ste-Hénédine Inc.

C'est le temps de m'inscrire À L'ÉCOLE

Quand?
« Du 31 janvier au 11 février 2022 »

Il est encore possible d'inscrire votre enfant à la PASSE-PARTOUT ou MATERNELLE 4 ans

INSCRIPTION À L'ÉCOLE

Il est temps d'inscrire votre enfant à l'école pour l'année scolaire 2022-2023.

Les enfants éligibles à Passe-Partout et à la maternelle 4 ans doivent être nés entre le 1^{er} octobre 2017 et le 30 septembre 2018; pour la maternelle 5 ans, ils doivent être nés entre le 1^{er} octobre 2016 et le 30 septembre 2017).



Pour l'inscription, vous aurez besoin du certificat de naissance (grand format) de l'enfant et d'une preuve de résidence dans notre municipalité. Vous obtiendrez tous les détails nécessaires en téléphonant à l'école au 418 386 5541 poste 14500; vous pouvez laisser un message sur notre boîte vocale. Vous pouvez également nous écrire à l'adresse suivante : decouverte@csbe.qc.ca.

Nous vous rappelons qu'en cas de déménagement, il est primordial d'inscrire votre enfant à sa nouvelle école dès que vous avez trouvé votre logement et d'en informer l'école fréquentée actuellement.

Nous vous remercions de votre collaboration.

La direction de l'école la Découverte

INCENDIE EN HIVER GAGNEZ DU TEMPS AVEC DES SORTIES DÉGAGÉES



Trois minutes.

Voilà la durée moyenne dont vous disposez pour évacuer un bâtiment lors d'un incendie. Imaginez le temps que vous perdriez si la seule sortie accessible était une fenêtre couverte par la neige...

Pour éviter cette situation dangereuse, prenez l'habitude de déneiger les portes, les fenêtres du sous-sol, les escaliers, les balcons et les terrasses de votre résidence.

N'oubliez pas de faire la même chose à l'intérieur en rangeant les bottes et objets qui encombrant les portes. Vous devez pouvoir sortir rapidement, et ce, en tout temps.



**À GAGNER : L'UNE DES TROIS
BOÎTES-CADEAUX ZÉRO DÉCHET
D'UNE VALEUR DE 100\$!**



PARTICIPEZ À NOTRE SONDAGE SUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES!

La MRC de La Nouvelle-Beauce veut connaître vos habitudes et votre opinion concernant la gestion des matières résiduelles.

Entre le **15 février** et le **15 avril 2022**, répondez en ligne à notre sondage et aidez-nous à améliorer la gestion des matières résiduelles chez nous!

Le sondage est disponible en version express et en version standard, mais c'est la version standard qui vous rend éligible à participer à notre concours pour gagner une boîte-cadeau zéro déchet d'une valeur de 100\$. Quelques minutes de plus qui en valent la peine! ;)

Pour répondre au sondage, rendez-vous sur :
www.nouvellebeauce.com/citoyens/collectes-et-recyclage/pgmr

Merci de participer!



Une place t'attend!

Tu as envie de partager ton équipe avec une équipe de feu, de faire briller des étincelles dans les yeux des enfants?

Nous avons l'emploi de rêve pour toi!



Postes offerts :

- accompagnateur
- animateur de terrain de jeu
- assistant-animateur
- sauveteur

Envoie ton CV avant le 28 février au

loisirs-sthe@hotmail.com

PROGRAMMATION LOISIRS ADOS/ADULTES (INSCRIPTION EN LIGNE)

*Hiver Printemps
2022*



ATTACHEZ VOS SOULIERS,
C'EST REPARTI!

Date limite :
25 février
2022

loisirs-sthe@hotmail.com



Sports

WORK-OUT INTERVALLES (LUNDI)

YOGA (MARDI)

DANSE COUNTRY (MARDI)

KIN-BALL ADO/ADULTE (MERCREDI)

BADMINTON (VENDREDI)

Arts

DESSIN AU GRAPHITE (MERCREDI)

TRICOT (LUNDI PM ET JEUDI SOIR)

Voir en ligne pour les détails et pour s'inscrire

INSCRIPTION OBLIGATOIRE AVANT LE 26 FÉVRIER

[HTTPS://WWW.QIDIGO.COM/U/COMMISSION-DES-LOISIRS-DE-SAINTE-HENEDINE/ACTIVITIES/SESSION](https://www.qidigo.com/u/commission-des-loisirs-de-sainte-henedine/activites/session)

Abonnez-vous à notre page Facebook "Loisirs Ste-Hénédine" pour ne rien rater!



DES NOUVELLES DE VOTRE BIBLIOTHÈQUE

Bibliothèque La Détente

111-D, rue Principale
Ste-Hénédine G0S 2R0
T : 418-935-3993

Heures d'ouverture :

Mercredi 14h-16h & 19h-20h30
Jeudi 19h-20h30
2e et 4e samedi 9h30-11h

Consultez le portail de la bibliothèque : mabibliotheque.ca/sainte-henedine
Suivez -nous aussi sur Facebook : @BibliothequeLaDetente

Un casque de réalité virtuelle bientôt disponible

Entre le 15 mars et le 20 juin prochain, un casque de réalité virtuelle sera disponible pour utilisation à la bibliothèque uniquement. Venez vivre des expériences immersives et captivantes grâce à une collection riche et variée d'applications. Ceci s'adresse à tous les usagers de 13 ans et plus.

La bibliothèque maintenant ouverte 2 samedis par mois!

La bibliothèque sera dorénavant ouverte tous les deuxième (Heure du conte) et quatrième samedis du mois, de 9h30 à 11h00.

Grâce à ces nouvelles plages, nous espérons vous faciliter l'accès à notre bibliothèque !



L'Heure du conte

Le 12 mars prochain à 10h, venez lire avec nous *Le petit Chaperon rouge*.

Nouveautés



Une nouvelle rotation de livres aura lieu le 28 février. Surveillez les pastilles vertes pour de nouvelles découvertes !